

**AEGIS Luxembourg a le plaisir de présenter :**

**Me Philippe VanLangendonck, avocat à Bruxelles**

**avec sa conférence :**

**Obligation vaccinale discriminatoire pour les citoyens de l’UE ?**

**La liberté des vaccinations au Luxembourg**

**Que faire devant un effet secondaire grave ?**

**Mercredi 25 mai à 19 heures**

**Salle des Fêtes du Château de Mamer**

**Entrée : 10.-**

**Me Philippe VanLangendonck (\*1966), licencié en Droit de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve depuis 1991. Il s'est spécialisé autant en droit fiscal (Bruxelles) qu'en droit de la Communauté Européenne (Maastricht), puis surtout en droit médical. Il a présenté, lors de congrès internationaux (Quito, Porto, Toulouse, Berne, Maastricht, Helsinki) un nombre impressionnant de travaux scientifiques. Après le décès de la petite Stacy, suite à plusieurs vaccinations, il a représenté les intérêts de la famille de la victime.**

**Au Luxembourg aucune vaccination n'est obligatoire. Pour l'admission dans une crèche, une école, un institut, certaines directions exigent des carnets de vaccinations dûment remplis, certains médecins incitent les parents à accepter des vaccinations pour leur enfant :**

**tout cela est en conflit avec le principe du consentement libre et éclairé.**

**En cas d'effet secondaire grave après vaccination la plupart des parents sont laissés pour compte. Me VanLangendonck vient nous expliquer ce qu'on peut faire sur le plan légal.**

[**www.aegis.lu**](http://www.aegis.lu/) **–** [**www.facebook.com/AegisLuxemburg**](http://www.facebook.com/AegisLuxemburg)